



Nombre de conseillers..... 17
En exercice..... 17
Présents à la séance..... 15
Pouvoirs.....00
Excusés..... 02

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2021**

**2021-008 BUDGET PRINCIPAL DU CCAS
COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2020**

Le 11 mars 2021 à 14h00, le Conseil d'administration du CCAS de Livry-Gargan s'est réuni au Salon d'Honneur, lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Président, suite à la convocation faite le 04 Mars 2021.

Présents : Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Madame Roselyne BORDES, Madame Corinne CARCREFF, Madame Marie-Laure HODE, Monsieur Marcel BARBES, Monsieur Patrick QUALITE, Madame Catherine HERMANN, Madame Claudine QUEMPER, Monsieur Pascal CHOMEL, Monsieur Olivier MARKARIAN, Monsieur Jean-Pierre BARATTA, Monsieur Gérard ATTARD, Madame Maria JEANNEY, Madame Josiane CADET, Madame Liliane GONNIN

Pouvoirs :

Excusés : Monsieur Jean THERY, Madame Nathalie JOLY

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance, Madame Laurence CATTO, a été désignée pour remplir ces fonctions.

2021-008 BUDGET PRINCIPAL DU CCAS
COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2020

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 relative aux communes et aux établissements publics communaux,

Vu le compte de gestion 2020 du budget principal du CCAS présenté par le comptable public,

Votant hors la présence de l'ordonnateur pour l'exercice 2020, en application de l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par 13 pour (Madame Roselyne BORDES, Madame Corinne CARCREFF, Monsieur Marcel BARBES, Monsieur Patrick QUALITE, Madame Catherine HERMANN, Madame Claudine QUEMPEL, Monsieur Pascal CHOMEL, Monsieur Olivier MARKARIAN, Monsieur Jean-Pierre BARATTA, Monsieur Gérard ATTARD, Madame Maria JEANNEY, Madame Josiane CADET, Madame Liliane GONNIN) et 1 contre (Madame Marie-Laure HODE)

Article 1 : Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du compte administratif du budget principal du CCAS pour l'année 2020, qui est en conformité avec le compte de gestion présenté par le comptable public, et tel que synthétisé ci-dessous par section et par chapitre.

Section de fonctionnement		
Chapitre	Dépenses	Réalisé 2020
011	Charge à caractère général	126.107,10
012	Charges de personnel et frais assimilés	854.336,26
65	Autres charges de gestion courante	295.411,76
65	<i>Dont subvention au MAD</i>	229.700,00
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux amortissements	
023	Virement à la section d'investissement	
042	Opération ordre transfert entre section	2.124,80
Total des dépenses de fonctionnement		1.277.979,92
Chapitre	Recettes	Réalisé 2020
013	Atténuation de charges	4.860,46
70	Produits des services, des domaines et ventes	54.749,94
74	Dotations, subventions et participations	1.301.827,72
75	Autres produits de gestion courante	615,97
77	Produits exceptionnels	833,52
002	Excédent de fonctionnement 2019	105.216,15
Total des recettes de fonctionnement		1.468.103,76

Section d'investissement			
Chapitre	Dépenses	Réalisé 2020	Restes à réaliser
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2.800,41	22.744,00
27	Autres immobilisations financières		0,00
Total des dépenses d'investissement		2.800,41	22.744,00
Chapitre	Recettes	Réalisé 2020	Restes à réaliser
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	0,00	0,00
040	Opération ordre transfert entre section	2.124,80	0,00
001	Excédent d'investissement 2019	107.150,59	
Total des recettes d'investissement		109.275,39	0,00
Restes à réaliser en dépenses d'investissement		22.744,00 €	
Restes à réaliser en recettes d'investissement		0,00 €	
Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2020		190.123,84 €	
Résultat de clôture de la section d'investissement 2020		106.474,98 €	
Résultat global de clôture 2020		296.598,82 €	

Article 2 : Arrête le résultat global de clôture à la somme de 296.598,82 € qui se répartit à raison de 190.123,84 € en section de fonctionnement et 106.474,98 € en section d'investissement.

Article 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

- 22.744,00 € en dépenses d'investissement

Article 4 : Reconnaît la sincérité des rattachements :

- 33.092,98 € en dépenses de fonctionnement.
- 53.518,87 € en recettes de fonctionnement.

Article 5 : Adopte le compte administratif 2020 du budget principal du CCAS et ses annexes.

Annexe 1 : Compte administratif 2020 du budget principal du CCAS.

Ainsi fait et délibéré en séance le 11 mars 2021.




Pierre-Yves MARTIN
Président du CCAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.